RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A FAIRE !

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 231 route de Bandiat Grange
16480 BERNEUIL
501 367 965 RCS ANGOULEME

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre,
A dix heures,

Madame Sylvie ABADIE, associée unique et gérante de la société A FAIRE !, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un gérant ,
- Pouvoirs pour les formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, décide de nommer en qualité de cogérant, à compter de ce jour :

Monsieur Patrick ABADIE,
de nationalité [redacted]
né à [redacted] le [redacted]
demeurant [redacted] BERNEUIL.

Monsieur Patrick ABADIE accepte les fonctions de Gérant et déclare, en ce qui le concerne, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame Sylvie ABADIE
Associée unique et gérante

[redacted]

Monsieur Patrick ABADIE

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant.

[redacted]